

EDD

Éducation au développement durable

COLLÈGE ET LYCÉE

« *Ne pas faire de nos enfants les ambassadeurs de nos inquiétudes
mais de leur apporter des solutions* ».



(Jean Louis Étienne,
Colloque international sur l'EDD,
Paris 2004)

*De leur susciter le rêve et l'envie d'agir !
De les inciter à penser et construire des solutions !
De les accompagner !*

sophie.sarran@ac-montpellier.fr

L'EDD ?

Une éducation au développement durable ?

- Une morale simpliste, un dogme « sacré »
- Une vision manichéenne du monde : le bien face au mal
- Des opinions toutes faites « Y-a-qu'à... », « il faut... »
- Des bons sentiments : «*Protégeons la nature* » !
- L'accusation facile et le catastrophisme suscitant la peur et l'inaction



Erreurs
À ÉVITER !

L'EDD est un enseignement **non dogmatique, non formaté, non arbitraire, non culpabilisant, non catastrophiste, non angélique.**

L'EDD : Une démarche intellectuelle et méthodologique

PENSER et CROISER les enjeux du monde contemporain.
Éduquer à la complexité.

ARGUMENTER et CONDUIRE une action raisonnée selon des valeurs humanistes, à partir de connaissances scientifiques.
Éduquer au choix juste.

S'ENGAGER et AGIR en citoyen éclairé, responsable.
Éduquer à la citoyenneté active.

L'EDD : Un projet éducatif partagé

- **Donner de la cohérence** à des actions diverses dans les établissements.
- **Créer une dynamique** large par la participation de tous les acteurs de l'établissement : élèves, enseignants de toutes les disciplines, administration, parents, agents, vie scolaire...
- **Ouvrir l'établissement** sur ses territoires par la participation avec tous les acteurs du DD (élus, associations, animateurs, éducateurs...)

L' EDD : Un cadre ministériel et académique **15 ans d'existence !**

- 5 textes au BO (Bulletin officiel) :

- Généralisation de l'EDD : juillet 2004, février 2007, novembre 2011, 29 janvier 2015

- Label E3D : n°31 du 29 août 2013

- Transition écologique dans les établissements :

- Le DD figure maintenant dans tous les programmes scolaires :

- Primaire**

- Collège**

- Lycées** général, technologique et professionnel

= toutes les **disciplines** sont concernées.

L'EDD :
Pas de méthode unique...
mais des pistes multiples !
LIBERTÉ d'actions !

Une École engagée pour le développement durable et la transition écologique

Information - Jean-Michel Blanquer - 29/08/2019

PARTAGER CET ARTICLE



L'éducation nationale est pleinement mobilisée dans la lutte contre le changement climatique et en faveur de la biodiversité. La rentrée 2019 met pleinement en application ces objectifs. Les élèves sont appelés à être des acteurs majeurs de la transition écologique, et les écoles et établissements des lieux exemplaires de la protection de l'environnement.

Faire des élèves les acteurs du développement durable
La question environnementale au cœur des nouveaux programmes scolaires
Huit mesures pour l'éducation au développement durable



#rentrée2019



Une École à l'avant-poste de la transition écologique

Faire des élèves les acteurs du développement durable

La compréhension des relations entre les questions environnementales, économiques, sociales et culturelles doit aider les élèves à mieux percevoir :

- **l'interdépendance des sociétés humaines** et du système Terre
- la nécessité de **faire des choix informés et responsables** et d'adopter **des comportements qui tiennent compte de ces équilibres**
- l'importance d'une **solidarité à l'échelle mondiale**

Des mesures ont été décidées à l'issue d'un dialogue entre le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et les lycéens. Plusieurs d'entre elles sont mises en œuvre dès la rentrée 2019.

Chaque école ou établissement aura **un projet pérenne en faveur de la biodiversité** (nichoirs, potagers, plantation d'arbres, etc.) d'ici à décembre 2019.

En septembre 2019, les collégiens et les lycéens éliront un **éco-délégué par classe**. Sa mission sera de :

- **sensibiliser ses camarades aux gestes quotidiens qui permettent de lutter contre le réchauffement climatique** (éteindre les lumières, tri des déchets de la classe) ;
- **identifier les projets** contribuant à améliorer la biodiversité, diminuer l'impact énergétique de l'établissement, promouvoir des gestes éco-responsables de l'ensemble de la communauté éducative, lutter contre le gaspillage et promouvoir une action sur le territoire environnant l'établissement.

Tous ces projets doivent permettre aux **écoles et aux établissements d'être à la fois les acteurs et les lieux effectifs de la transition écologique**. C'est pourquoi ils sont invités à acquérir le label école/établissement en démarche globale de développement durable (E3D), détenu d'ores et déjà par 4 500 d'entre eux.

Les enjeux de développement durable sont intégrés dans tous les diplômes des voies technologique et professionnelle. La série STI2D du lycée professionnel est déjà la pointe avancée de cette nouvelle ambition.

Au moins une des **trois séances annuelles des CAVL et du CNVL** est consacrée au développement durable. **Les élus lycéens sont pleinement engagés dans la mise en œuvre de cette politique** et participent à l'évaluation des projets élaborés par les éco-délégués dans les établissements. Désormais, les élus lycéens sont membres de droit des **comités de pilotage académiques de l'éducation au développement durable**.

Les académies jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de l'éducation au développement durable en prenant appui sur les personnels d'enseignement, d'inspection et les personnels de direction, d'encadrement et d'éducation.

À la rentrée 2019, **un prix école-verte 2030** est lancé pour soutenir les meilleurs projets menés dans les écoles, collèges et lycées.

Durant l'année 2019-2020, une attention particulière sera portée à **la mobilisation pour l'accueil du congrès mondial de l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) et de la préparation de la Cop 15 sur la biodiversité qui aura lieu en octobre 2020**.



8 mesures pour l'éducation au développement durable

La compréhension des relations entre les questions environnementales, économiques, sociales et culturelles doit aider les élèves à mieux percevoir :

- l'interdépendance des sociétés humaines et du système Terre
- la nécessité de faire des choix informés et responsables et d'adopter des comportements qui tiennent compte de ces équilibres
- l'importance d'une solidarité à l'échelle mondiale



Objectif : agir en citoyens responsables



Mesure

Faire de chaque école et établissement un lieu ouvert à des activités liées à la biodiversité (potagers, plantation d'arbres, nichoirs, compost, etc)



Mesure

Élire un éco-délégué par classe de collège et de lycée



Mesure

Consacrer une séance annuelle complète des instances lycéennes aux thématiques liées au développement durable



Mesure

Intégrer les élus lycéens aux comités de pilotage académiques de l'éducation au développement durable



Mesure

Engager les écoles et les établissements dans une démarche globale de développement durable



Mesure

Étudier le changement climatique et la biodiversité dans les nouveaux programmes du lycée et enrichir ceux de l'école et du collège



Mesure

Intégrer les enjeux du développement durable dans tous les diplômes des voies technologique et professionnelle



Mesure

Créer un prix EDD 2030* pour soutenir les meilleurs projets menés dans les écoles, collèges et lycées dès l'année scolaire 2019-2020

* 17 objectifs de développement durable sont inscrits à l'agenda 2030 adopté en 2015 par les 193 États membres de l'Onu

Lancement du concours national "Arts en plastiques pour l'océan"

Communiqué de presse - 21/10/2019

PARTAGER CET ARTICLE



Afin de sensibiliser les élèves aux enjeux environnementaux liés à la mer, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et la Fondation de la Mer ont lancé mardi 15 octobre 2019, le concours national "Arts en plastiques pour l'océan".

Ouvert aux écoliers et collégiens, ce concours consiste à réaliser des œuvres à partir de matériaux plastiques usagés. Les réalisations devront impérativement être élaborées en tirant parti de diverses qualités de plastiques. Le choix de la technique et celui des productions est laissé libre.

La cérémonie officielle de remise des prix sera ensuite organisée à Paris, lundi 8 juin 2020, à l'occasion de la journée mondiale de l'océan. Chaque classe primée recevra une dotation financière permettant aux élèves et à l'équipe éducative concernée de poursuivre le développement de leur projet, en lien avec la lutte contre les pollutions marines.

Relevant d'une double priorité gouvernementale liée à la préservation de la biodiversité et à l'accès de 100 % des jeunes à une éducation culturelle de qualité, ce nouveau concours est une occasion de faire découvrir les enjeux liés au développement durable de la mer, à encourager la réflexion et à proposer des réponses pour lutter contre la pollution plastique dans l'océan, tout en suscitant la créativité des élèves.

Chaque minute, 18 tonnes de plastique sont déversées dans l'océan. À ce rythme, il y aura en 2050 plus de déchets plastiques que de poissons. Une pollution qui constitue un enjeu majeur et affecte durablement la biodiversité marine ainsi que la santé humaine.

À propos de la Fondation de la Mer :

La Fondation de la Mer œuvre pour relever le grand défi du 21^e siècle. Sa mission est à la fois de rassembler tous les acteurs du monde de la mer, et de porter leur passion et leurs convictions auprès de 70 millions de Français et plus largement 500 millions d'Européens. La Fondation de la Mer agit dans quatre directions : éduquer et sensibiliser les Français, explorer, protéger et partager les richesses offertes par la mer.

Actualités d'appels à projets EDD : novembre 2019



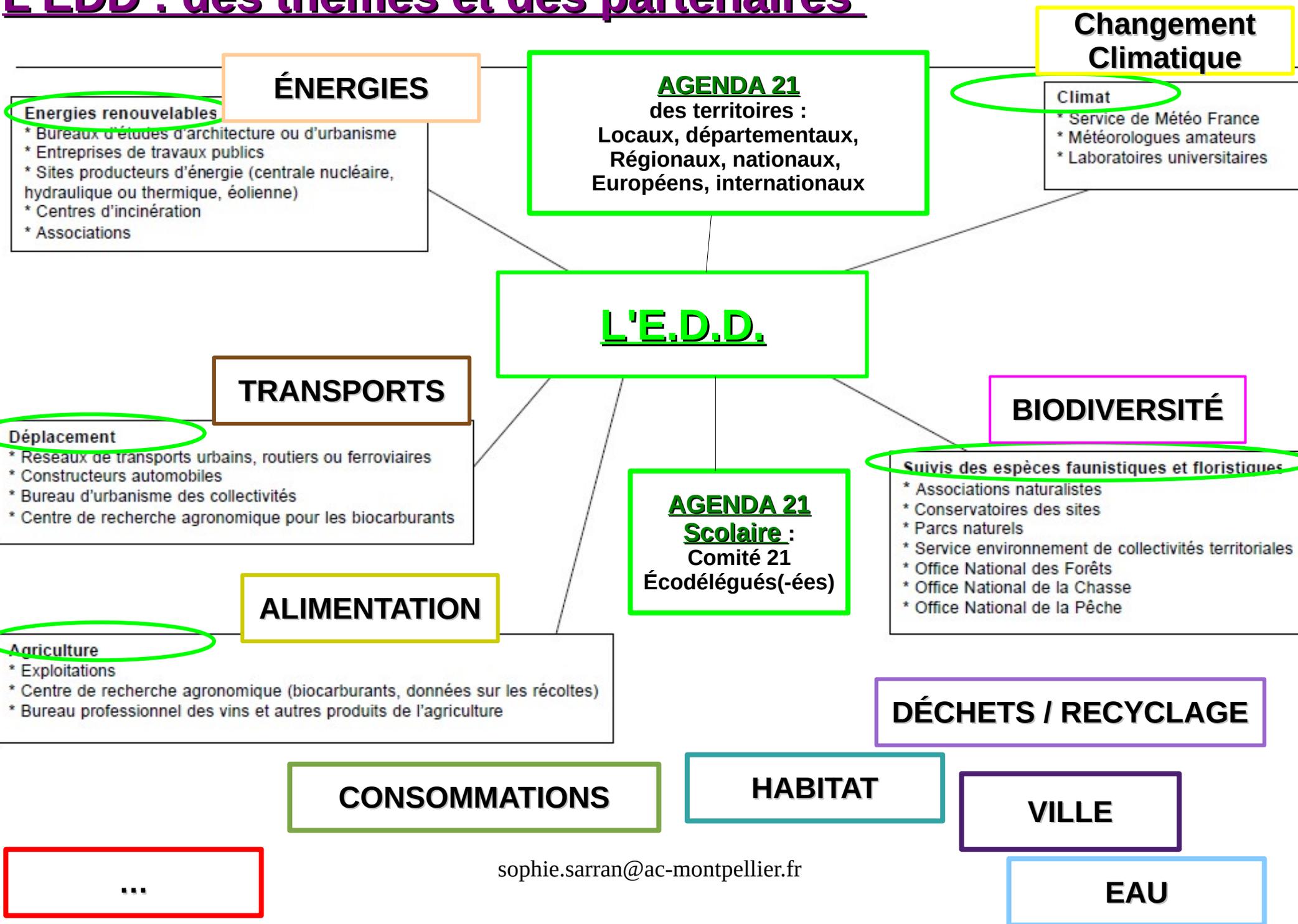
Selon l'étymologie, «paesaggio» en italien, le paysage est ce que l'œil embrasse en un regard, ce que l'on voit. Le paysage est l'expression observable par les sens de la combinaison entre la nature, les techniques et la culture des hommes. Le paysage est la rencontre d'une réalité matérielle, modifiée par les sociétés humaines, et d'une réalité immatérielle, fondée sur la perception que l'on en a, et qui forge une idée sur ce paysage.

Travailler sur le paysage c'est donc à la fois comprendre et déconstruire l'image que l'on voit, mais aussi expliquer ses sentiments, son ressenti face à ce que l'on observe. Le paysage est aussi un outil pour comprendre l'environnement des élèves mais aussi l'effet que celui-ci produit sur eux. Il les entraîne à mieux connaître le territoire qu'ils fréquentent. Le paysage est à la fois un support et un outil d'une éducation au développement durable (E.D.D) et un véritable levier pour une éducation artistique et culturelle.

Objectifs

L'objectif des projets « **Partage ton Paysage** » est la sensibilisation des élèves au paysage et à la biodiversité. Il les conduira à tisser un lien fort, personnel et durable avec les paysages qui les entourent et dans lesquels ils vivent. Ceci permettra de conduire une réflexion sur l'évolution et la transformation des paysages sous l'action de l'Homme, et d'aborder les enjeux liés au patrimoine, au paysage, à l'architecture, au développement durable, à l'art et à la biodiversité. Les objectifs sont transversaux autant pour l'E.D.D que pour l'E.A.C. : une éducation au regard et à la citoyenneté.

L'EDD : des thèmes et des partenaires



ÉNERGIES

Énergies renouvelables

- * Bureaux d'études d'architecture ou d'urbanisme
- * Entreprises de travaux publics
- * Sites producteurs d'énergie (centrale nucléaire, hydraulique ou thermique, éolienne)
- * Centres d'incinération
- * Associations

AGENDA 21
des territoires :
Locaux, départementaux,
Régionaux, nationaux,
Européens, internationaux

Changement Climatique

Climat

- * Service de Météo France
- * Météorologues amateurs
- * Laboratoires universitaires

L'E.D.D.

TRANSPORTS

Déplacement

- * Réseaux de transports urbains, routiers ou ferroviaires
- * Constructeurs automobiles
- * Bureau d'urbanisme des collectivités
- * Centre de recherche agronomique pour les biocarburants

BIODIVERSITÉ

Suivis des espèces faunistiques et floristiques

- * Associations naturalistes
- * Conservatoires des sites
- * Parcs naturels
- * Service environnement de collectivités territoriales
- * Office National des Forêts
- * Office National de la Chasse
- * Office National de la Pêche

ALIMENTATION

Agriculture

- * Exploitations
- * Centre de recherche agronomique (biocarburants, données sur les récoltes)
- * Bureau professionnel des vins et autres produits de l'agriculture

AGENDA 21
Scolaire :
Comité 21
Écodélégués(-ées)

DÉCHETS / RECYCLAGE

CONSOMMATIONS

HABITAT

VILLE

EAU

...

L'EDD : des dispositifs et instances dans l'établissement

L'AGENDA 21 scolaire.

Le FSE : foyer socio-éducatif au collège.

La MDL : Maison des lycéens.

Le CVC : Conseil de vie collégienne.

Le CVL : Conseil de vie lycéenne.

Le CESC : Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

Les EPI au collège : Enseignement pratique interdisciplinaire (Transition écologique et DD)

L'EMC : Éducation morale et civique

...

L'EDD : des projets durables à valoriser :

Semaine du climat // Fête de la science : 5 au 13 octobre.

Journée mondiale du climat : 15 mars (Greta Thunberg et la mobilisation de la jeunesse)

Semaine européenne du développement durable : 30 mai au 5 juin

Label E3D : critères validés de l'implication dans l'Agenda 21

JAEDD : journées académiques du développement durable (Mai)

L'EDD : Des ressources !

- Des Associations / Partenaires :

-Service éducatif du GRAINE-LR florence.thorez@ac-montpellier.fr

Réseau régional d'éducation à l'environnement : <http://grainelr.org/>

Mise en réseau des acteurs/ressources de l'EDD :

- Hérault : COOPERE34 Montpellier <http://coopere34.org/>
- Gard : MNE RENE30 Alès <http://mne-rene30.org/>
- Aude : GEEAUDE Carcassonne <http://geeaude.org/>
- Lozère : REEL48 Florac <http://reel48.org/>
- P.O : <http://tram66.org/>

-Réseau national école nature

<http://reseauecoleetnature.org/>

- Des ressources en ligne :

-Site académique EDD : <http://www.ac-montpellier.fr/pid32189/education-developpement-durable.html>

-Site EDUSCOL EDD : <http://eduscol.education.fr/cid47658/l-edd-et-les-enseignements-du-primaire-et-du-secondaire.html>

Quelle démarche pour un projet EDD ?

Des questions à se poser ?

1) L'état de l'EDD dans l'établissement ?

- a) Un référent EDD dans l'établissement ? Un projet d'établissement avec EDD ?
- b) Un agenda 21 scolaire ? Des éco-délégués ?
- c) En projet ou démarche du Label E3D ?
- d) Un site Internet ou un dossier sur les actions menées ?
- e) Faire une proposition d'action (fiche-action EDD)

2) Si l'EDD est un projet à construire ? Organiser un Agenda 21 ?

- a) Constituer une équipe pluri-disciplinaire et pluri-catégorielle = Comité ou Club 21
- b) Réunir un groupe d'élèves engagés = éco-délégué.es.
- c) Faire un diagnostic : Bilan des actions / Perspectives des actions.
- d) Construire un calendrier d'actions.
- e) Associer des partenaires extérieurs.
- f) Réaliser l'action / La « médiatiser », communiquer.
- g) En faire le bilan et son évaluation.

« **Sans rêves, pas de courage. Sans courage, pas d'actes** » Wim Wenders

L'AGENDA 21

Le développement durable dans l'établissement

« **Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur.** »

Principe 21 de la Déclaration du Sommet de la Terre de Rio (1992)

- Un **outil commun** pour développer des projets EDD.
- Une **démarche participative** de tous les acteurs de l'établissement.
- Un projet qui débouche sur **un programme d'actions EDD** concertées.

Les établissements éco-responsables

- s'engagent à réduire leurs déchets, leur consommation d'énergie, d'eau, de papier...
- ont une action volontariste en matière d'alimentation, de santé, de risques, de transports et d'énergies de l'établissement...
- s'engagent sur la consommation responsable, la solidarité locale et internationale, la diversité biologique et culturelle.